

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 août 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier Steve Leblanc
Gilles Gauvreau Benoît Couture
Rémi Beauchesne

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-08-115 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025
4. Présentation des comptes
5. Journée internationale des personnes âgées
6. Colloque de zone de l'ADMQ 2025
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #559 établissant la rémunération du personnel électoral 2025
8. Remplacement d'un surpresseur à la station d'eau usée
9. Rémunération des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
10. Signature de l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides

11. Audit des États financiers – Offre de services pour les audits 2025, 2026 et 2027
12. Correspondance
 - a) Réception d'une lettre de remerciements de la Fondation CLSC Suzor-Côté suite à la contribution financière de la municipalité à l'organisme;
 - b) Correspondance reçue du ministère des Affaires municipales (MAMH) mentionnant à la municipalité leurs enjeux budgétaires 2025-2026 et la nécessité de procéder à une réévaluation annuelle de notre projet PRIMEAU (Prolongement et remplacement d'infrastructures sous la rue Principale);
 - c) Lettre de présentation pour le projet « Skatepark/Pumptrack » reçue de la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs;
13. Période de questions
14. Clôture de séance

2025-08-116 Dépôt et adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-08-117 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 171,366.73\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2025-08-118 Journée internationale des personnes âgées 2025

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 50 \$ à l'organisme « La Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska » afin de soutenir le projet

d'organisation de la journée internationale des personnes âgées qui sera soulignée le jeudi 2 octobre 2025 à la Salle du Canton de Warwick et d'en autoriser le paiement;

DE PROCÉDER à l'acquisition de 2 billets au coût de 25\$ chacun pour participer à l'activité;

DE PROCLAMER la journée du 1^{er} octobre 2025 « Journée internationale des personnes âgées de la municipalité du Canton de Ham-Nord ».

2025-08-119 ADMQ - Colloque de zone 2025 Centre-du-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'AUTORISER le directeur général à participer au "Colloque de la zone 07 Centre-du-Québec" de l'ADMQ au coût de 125\$ plus taxes ainsi qu'à rembourser les frais de déplacement liés à cette activité qui se tiendra le 16 octobre 2025 à Saint-Elphège.

2025-08-120 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #559 établissant la rémunération du personnel électoral 2025

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #559 établissant la rémunération du personnel électoral 2025 et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement a pour objectif d'offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial.

2025-08-121 Remplacement d'un surpresseur à la station d'eau usée

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement d'un surpresseur à la station d'eau usée;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Les Pompes Garand pour un surpresseur modèle Robuschi RBS 75 au prix de 21,480\$ plus taxes, soit un modèle de capacité équivalente à l'équipement présentement en place (modèle Robuschi RBL 70);

CONSIDÉRANT l'étude de capacité de traitement résiduelle de la station d'épuration réalisée en 2024 par la firme Stantec puisque la municipalité désirait connaître la capacité résiduelle actuelle et future de sa station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'assurer que le surpresseur qui sera mis en place sera l'équipement qui permettra un traitement adéquat des eaux usées, en tenant compte des résultats présents et futurs mentionnés dans l'étude de capacité réalisée en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé l'expertise de la firme Stantec afin d'obtenir leur avis sur le type d'équipement à mettre en place selon les données

actuelles et surtout selon les besoins futurs de traitement en eau usée car il est essentiel d'obtenir une validation par un expert externe que l'équipement à mettre en place est adéquat pour notre situation en eau usée;

CONSIDÉRANT la recommandation suivante reçue de la firme Stantec :

Nos vérifications confirment que :

- *Le RBS 75 est une version plus récente et équivalente en capacité au RBL70.*
- *La plage de fonctionnement typique du RBS 75 couvre les débits et pressions habituellement associés au modèle RBL70, dans un contexte d'aération en traitement des eaux usées.*
- *La puissance requise est comparable (entre 18,5 et 22 kW selon les conditions de fonctionnement).*
- *Le remplacement proposé respecte donc les conclusions de l'étude de capacité, qui permettait le maintien d'équipements de capacité équivalente.*

Nous confirmons ainsi que la soufflante RBS 75 constitue un remplacement compatible et techniquement adéquat à l'unité actuellement en place. Nous recommandons l'acceptation de la soumission pour procéder à ce remplacement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Les Pompes Garand pour un surpresseur modèle Robuschi RBS 75 au prix de 21,480\$ plus taxes et ce, considérant les validations obtenues démontrant que cet équipement est adéquat pour notre situation en eau usée et en concordance des résultats présents et futurs mentionnés dans l'étude de capacité de traitement résiduelle de la station d'épuration réalisée en 2024.

2025-08-122 Rémunération des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est de 25\$/séance depuis l'année 2006, soit depuis près de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajuster cette rémunération;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la rémunération des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) soit ajustée à 40\$/séance.

2025-08-123 Signature de l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale a été ratifiée en 1980, entre la Municipalité du Canton de Ham-Nord et la Ville de Disraeli qui agissait comme mandataire pour une entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été modifiée en 1983, 1998, 2004, 2005 et 2008;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel amendement est nécessaire, entre autres, pour renouveler l'entente pour une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants post-fermeture sont à réaliser à court terme et qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de 1,007,675.53 (selon les estimés fournis par les ingénieurs) sera adopté par la Ville de Disraeli, mandataire à qui la compétence a été déléguée à la signature de l'entente initiale;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sera partagé entre les municipalités, selon la quote-part déjà établi;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement et un document de mise à jour intégrant tous les changements antérieurs font partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord approuve l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides, tel que présenté et autorise le maire, M. François Marcotte et le directeur général, M. Mathieu Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité l'amendement proposé.

2025-08-124 Audit des États financiers - Nomination des Auditeurs pour 2025, 2026 et 2027

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord mandate la firme comptable Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. pour les services de préparation et de l'Audit du rapport financier pour les trois prochains exercices, soit pour 2025 (10,700\$), 2026 (11,205\$) et 2027 (11,765\$).

2025-08-125 Dépôt de la lettre et présentation du projet «Skatepark/Pumptrack» de la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs

Des représentants de la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs (Mme Alycia Leclerc, Éducatrice responsable, ainsi que les membres du comité Éloïk Turcotte et Léo Nugier) viennent déposer la *Lettre de présentation pour le projet «Skatepark/Pumptrack»*.

Ils expliquent aux élus et à l'assemblée les différentes démarches et étapes réalisées jusqu'à maintenant ainsi que les étapes futures à venir dans le cadre de leur projet.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) De la réception d'une lettre de remerciements de la Fondation CLSC Suzor-Côté suite à la contribution financière de la municipalité à l'organisme;
- b) D'une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales (MAMH) mentionnant à la municipalité leurs enjeux budgétaires 2025-2026 et la nécessité de procéder à une réévaluation annuelle de notre projet PRIMEAU (Prolongement et remplacement d'infrastructures sous la rue Principale);
- c) De la réception de la Lettre de présentation pour le projet « Skatepark/Pumptrack » reçue de la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs ;

Période de questions

À 20h29, le maire, François Marcotte, invite les citoyens présents à la période de questions et les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

2025-08-126 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h36.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.